

Pour une histoire du Sahara français

André Martel

Citer ce document / Cite this document :

Martel André. Pour une histoire du Sahara français. In: Revue française d'histoire d'outre-mer, tome 55, n°200, 3e trimestre 1968. pp. 335-351;

doi : 10.3406/outre.1968.1467

http://www.persee.fr/doc/outre_0300-9513_1968_num_55_200_1467

Document généré le 13/04/2016

Pour une histoire du Sahara français

par

ANDRÉ MARTEL

Il peut paraître paradoxal de s'interroger sur les problèmes historiques que pose le Sahara français, car cet immense désert aride qui sépare l'Afrique blanche méditerranéenne de l'Afrique noire ou Soudan n'a jamais connu, à l'époque de la souveraineté française, d'unité administrative¹. Le partage politique, que révèle les cartes actuelles date de la période coloniale au cours de laquelle les gouverneurs ou résidents d'Algérie, du Maroc, de la Tunisie, de Mauritanie, du Soudan devenu Mali, du Niger, du Tchad exerçaient leur autorité sur des territoires sahariens plus ou moins vastes.

Ce découpage, et les conflits qu'il provoque encore, justifient sans doute une étude. Une autre considération plaide en faveur de cette approche historique. Le Sahara, par ses conditions géographiques et humaines, n'a cessé de dresser des obstacles particuliers à la France en matière de pénétration, de conquête, d'administration, de mise en valeur. Il en est résulté, malgré la diversité des autorités de tutelle, une spécialisation des institutions : administration militaire, troupes méharistes,

1. Ces orientations de recherche, présentées sous forme d'une communication à la Société Française d'Outre-Mer le 1^{er} février 1968, ne constituent évidemment qu'une approche analytique d'un sujet qui exigerait d'être traité plus longuement et de manière évolutive. Elles ne comportent aucune bibliographie, les chercheurs et lecteurs intéressés n'ignorant pas l'existence de BLAUDIN DE THE (cdt B.) *Essai de bibliographie du Sahara français et des régions avoisinantes*, Paris 1960 et des compléments régulièrement publiés par *Travaux de l'I.R.S. d'Alger*. De nombreux spécialistes, géographes et historiens reconnaîtront des thèmes et peut-être des expressions qui leur appartiennent. Une esquisse aussi rapide ne pouvait être alourdie de références qui auraient dû accompagner chaque phrase ou presque.

commandement unifié pendant la Première Guerre mondiale et enfin Organisation Commune des Régions Sahariennes en 1957. Adaptation à laquelle répondirent des vocations sahariennes consacrant l'existence d'une mentalité particulière aussi bien parmi des chercheurs ou des missionnaires que chez des administrateurs ou des soldats.

La création de l'O.C.R.S. constituait certes une réaction de défense contre la perte des richesses sahariennes qu'annonçait, après l'indépendance de la Libye, du Maroc et de la Tunisie, le soulèvement algérien. Elle matérialisait aussi un symbole que forgèrent les artisans de la conquête. Celui d'un Sahara échappant à toute souveraineté avant la pénétration européenne et devenant la clé de voute d'un Empire français de plus en plus étroitement lié à la métropole.

Aussi l'histoire du Sahara français apparaît-elle comme celle de la confrontation entre des réalités naturelles, humaines politiques diverses et un « mythe » unificateur d'inspiration impériale. Diversité dont il convient d'exposer le dynamisme vers 1830-1840 avant d'analyser les caractères de la pénétration française, d'en esquisser une périodisation, puis d'en noter les résultats.

1. — LE SAHARA VERS 1830-1840

Le Sahara a reculé depuis 1830. Non pas en raison de variations climatiques mais parce que ce mot ne recouvre plus ce qu'il signifiait lorsque les Européens l'abordèrent, par le Nord. Actuellement il s'identifie aux zones limitées, au nord par la culture du palmier dattier, au sud par celle du *cramcram* et du *had* : limites biogéographiques impliquant des possibilités de vie dictées par des conditions naturelles. Vers 1840, le Sahara se définissait comme le pays des gens de la tente : cavaliers éleveurs de petit cheptel des steppes maghrébines et, plus au sud, grands nomades chameliers. Les uns et les autres constituaient des tribus qui, se réclamant de filiations patrilinéaires ou matrilinéaires communes, se regroupaient parfois en confédérations de guerre et s'intégraient toujours dans des ligues (ou çoffs) rivaux.

LE PAYS ET LES HOMMES.

Depuis l'Antiquité, la notion de Sahara recouvre l'immense désert qui sépare l'Afrique blanche de l'Afrique noire ; le Maghreb et le Soudan des Arabes. C'est ce double voisinage qui en modèle physiquement et moralement les populations, autant que l'immensité et l'aridité. Sur 1.500 kilomètres du nord au sud, 3.000 d'ouest en est, la rareté et l'irrégularité des pluies n'autorisent que l'élevage extensif de chameaux ; parfois de moutons et de chèvre, sur les franges principalement. Néanmoins, là où l'eau souterraine permet l'irrigation, une vie sédentaire reposant sur la culture du palmier-dattier est possible : des oasis naissent. Les récoltes des oasis et les produits des troupeaux s'échangent ; les dattes comme la laine sont troquées sur les marges maghrébines et soudanaises contre des céréales. Il est évident que le nomade éleveur disposant d'animaux de bât assure ce commerce, dit saharien. Sur ce fond de vie primaire s'est superposé un réseau plus complexe d'échanges transsahariens. L'Europe et le Maghreb fournissent au Soudan des produits fabriqués : tissus, papier, armes... et lui achètent des esclaves, de l'or, des plumes, des parfums. Là encore les nomades fournissent convoyeurs et animaux porteurs.

Quelle est la part de l'Afrique noire, quelle est celle de l'Afrique blanche dans cette vie saharienne ? Le problème se pose moins en terme de races que de civilisations. Autant qu'on en puisse juger ces rapports commerciaux, connus antérieurement, se précisèrent dans le haut Moyen-Age alors que l'Islam pénétrait en Afrique noire par le Sahara. Vers 1840, comme alors, les nomades blancs, berbères islamisés et plus ou moins arabisés, disposent avec le méhari, d'un précieux animal de guerre. Ils dominent les sédentaires des oasis, esclaves ou affranchis négroïdes, et assurent le transport des marchandises. Mais l'organisation de ce commerce appartient aux Maghrébins du Nord, fixés sur les marchés septentrionaux et méridionaux du Sahara. Dans le Soudan, ces Maghrébins jouissent du prestige attaché aux « Arabes » blancs porteurs de l'Islam.

Ainsi, le Maghreb, le Sahara et le Soudan forment un tout à la fois économique et mental : l'arrière-pensée commerciale de la Méditerranée correspond à l'aire occidentale de civilisation musulmane. Mais qu'en est-il vers le milieu du XIX^e s., de la pénétration musulmane, et donc commerciale de la Méditerranée, en pays païen noir ? Quelle est « l'épaisseur » des zones échappant aux courants sahariens océaniques ? Sinon, où passe le front séparant ces courants ?

DIVERSITÉ POLITIQUE.

Cette unité économique et mentale de l'Afrique musulmane occidentale, de la Méditerranée au Soudan par le Sahara, ne doit être masquée ni par l'originalité de l'Islam noir et de l'Islam maghrébin, ni par le morcellement politique du Soudan et du Maghreb. Il ne faut pas non plus qu'elle les fasse oublier, car le Sahara est alors divisé en zones de souverainetés et en zones d'influences qui ne se superposent pas toujours.

Au nord, le Maghreb est partagé entre les Empires chérifien et ottoman dont le sultan laisse aux Barbaresques de Tripoli, Tunis et Alger une large autonomie. Au sud, la renaissance Peul n'a pas unifié les royaumes du Sénégal et du Niger et le Ouadaï, entre Tchad et Nil, affirme son originalité. Cependant, le poids de l'histoire joue différemment : les États maghrébins, le Maroc surtout, ont conservé la nostalgie de poussées victorieuses vers le sud, tandis que les forces soudanaises ont toujours agi « latéralement », sans doute en raison du barrage constitué par les nomades blancs.

Le sultan du Maroc, gardant le souvenir de la conquête de Gao, surveille depuis les *ksour* du Tafilalet les routes et les oasis du Sahara occidental. Mais il n'exerce ni souveraineté ni autorité sur les Maures et les Regueïbat qui constituent soit des émirats, soit des confédérations aux liens plus ou moins lâches. Les garnisons turques du Sud algérien tiennent les passes et les marchés de l'Atlas saharien, détachant parfois des expéditions qui font reconnaître la souveraineté d'Alger jusqu'à El Oued et Ouargla. Il en va de même en Tripolitaine-Cyrénaïque où les Turcs contrôlent Ghadâmes et Mour-

zouk. Dans ce Sahara oriental, les Touareg repoussent tout lien politique avec les Ottomans, tandis que, plus à l'est les Ouled Sliman échappent périodiquement aux Turcs en se réfugiant au Bornou. Pour apprécier la puissance réelle de chacun des groupes nomades une étude de leur évolution démographique serait souhaitable. Les conséquences connues du potentiel humain des Châanba en illustrent la nécessité.

SOUVERAINETÉ ET AUTORITÉ.

Quel est le tracé des frontières entre États maghrébins ou soudanais ? Car la souveraineté se conçoit difficilement sans sa projection territoriale. En réalité, le *jus soli* s'efface devant le *jus sanguinis* ainsi qu'il apparaît dans la convention de Lalla Maghnia (1845) qui évoque le Sahara comme une zone « où il n'y a pas de limite territoriale à établir entre les deux pays puisque la terre ne se laboure pas et qu'elle sert seulement de pacage aux Arabes des deux Empires ». Ainsi considérée, la notion de souveraineté se ramène, plus encore que dans d'autres cas, à celle de l'autorité qui en est la seule manifestation concrète.

Pour le chercheur l'interrogation s'infléchit : sur qui s'exerce en fait l'autorité de tel ou tel pouvoir ? Mais n'est-ce pas réduire la souveraineté aux manifestations d'existence d'un État de type classique, s'appuyant sur un territoire fini et dont les terres de parcours ne seraient qu'un prolongement ? Les nomades qui refusent toute autorité temporelle (par opposition à l'influence reconnue d'un sultan-chérif ou d'un sultan-khalife) n'en ont pas moins conscience d'une souveraineté propre, territoriale aussi bien que personnelle. L'affrontement des héritages mentaux berbères et arabes, en la matière, mérite de ne pas être négligé. Fractions, tribus, confédérations éprouvent le sentiment d'être constituées en corps sociaux, maîtres de leur destin et disposant librement d'un territoire qui, pour n'être pas limité, n'en constitue pas moins une aire de souveraineté, reconnue comme telle par les autres, fut-ce sous forme d'une priorité ou d'une prépondérance. Reconnaissance qui se concrétise par des luttes ouvertes souvent jugées préférables aux recours extérieurs.



Ces traits généraux ne doivent pas faire négliger les poussées propres au monde saharien. Pas plus que les autres sociétés qui subissent le choc du contact européen, celui-ci n'est figé dans un équilibre idyllique. Les intérêts et les ambitions l'animent. Mais cette vie se déroule au rythme des caravanes, des troupeaux ou des *rezzou* qui le parcourent sur des itinéraires qu'imposent la pluie et les puits. Rythme qui change peu jusqu'à la Deuxième Guerre mondiale, même si l'automobile vers 1911, l'avion et la radio après 1920, réduisent l'immensité saharienne pour les forces françaises.

II. — LES CARACTÈRES DE LA PÉNÉTRATION FRANÇAISE

Encore engagés contre Abd El Kader, les Français occupèrent Biskra en 1844, et rayonnèrent vers Laghouat sans dissimuler des ambitions sahariennes qu'exprimaient déjà de nombreuses études scientifiques et commerciales. Dès lors, la politique d'expansion française vers le Sud n'a cessé de se manifester ; avec une intensité variable il est vrai. Quelles en furent les causes, les préalables et les moyens ?

LES CAUSES.

Pour les Français, le « désert » fut d'abord le refuge de tous les irréductibles qui se repliaient devant eux et entretenaient un esprit de résistance et un espoir de reconquête. Ces foyers d'agitation constituaient ainsi la preuve que la souveraineté française ne s'était pas partout substituée à la souveraineté turque. Enfin Abd el-Kader tentait d'étendre son royaume jusqu'aux confins de la Tunisie et de la Tripolitaine. Or le sultan de Constantinople qui venait de rétablir son autorité directe sur Tripoli (1835), puis d'occuper Mourzouk et Ghadâmes (1842) intriguait à Tunis. La sécurité de l'Algérie « utile »

et l'honneur des armes imposaient donc d'aller toujours plus loin et surtout d'interdire qu'agitateurs ou contrebandiers tournent par le sud la nouvelle possession française.

A ces causes militaires, qui s'atténuèrent sans disparaître, s'ajoutèrent des motivations économiques. Les Français rêvaient de détourner le commerce transaharien vers l'Algérie ; puis après 1881 vers la Tunisie. Les Saint-Simoniens participèrent à l'élaboration de cette doctrine puis aux tentatives d'application qu'aurait dû couronner le chemin de fer transsaharien. Pour la réaliser il fallait occuper au moins les oasis septentrionales et entrer en relations avec les Grands Nomades afin de les convaincre que leur intérêt était en terre française. Puis, il parut plus efficace de s'installer dans les relais saharien (In Salah, Ghadâmes, Mourzouk), de contrôler directement les routes caravanières jusqu'aux marchés soudanais et enfin de s'assurer de leur arrière-pays. Car le mythe de la richesse soudanienne se dissipa lorsqu'on s'avisa de comparer charges de chameaux et tonnages de navires. D'où, le besoin de stimuler la production à la source même et donc d'occuper.

Relayant ce second facteur d'impulsion, le thème impérial s'affirma vers 1890. Sous sa première forme il résultait de la volonté d'occuper tous les territoires tenus par les Turcs, puis de la volonté de les surpasser pour égaler les Romains. Un dynamisme conquérant, comparable à celui des Russes en Asie plus qu'à celui des Américains, anima les Français. Il trouva sa justification dernière dans l'image du Sahara clé de voute d'un empire dont la création aurait consacré, à défaut de « revanche » sur l'Allemagne, le relèvement de la puissance française déjà annoncé par l'occupation de la Tunisie.

LES PRÉALABLES DIPLOMATIQUES.

Il ne suffisait pas de vouloir atteindre le Soudan ; il fallait pouvoir, c'est-à-dire être maître de sa politique et disposer des moyens nécessaires à son accomplissement. Longtemps, l'accent a été placé sur les obstacles : distance, relief, aridité, hostilité des nomades sahariens, les Touareg en particulier. En réalité ces difficultés fournirent des prétextes pour justifier une attente

imposée : la pénétration saharienne fut rythmée par les accords internationaux de partage de l'Afrique.

La France, parvenue aux lisières sahariennes se heurtait à un double obstacle diplomatique : l'existence des Empires chérifien et ottoman aux limites incertaines. Certes, ni les armées marocaines, ni les armées ottomanes ne pouvaient s'opposer à la progression des forces française. Mais ces problèmes sahariens ne reflétaient qu'un aspect, le plus souvent ignoré des historiens, de « la Question d'Orient ». Soucieuse de suprématie navale en Méditerranée autant que d'équilibre européen, l'Angleterre, entraînant les autres puissances, sauf la Russie, se posait en garante de l'intégrité marocaine aussi bien que de l'intégrité ottomane. Les négociants britanniques, principaux fournisseurs des entrepreneurs maghrébins de caravane, tenaient évidemment aussi à interdire toute monopolisation du commerce transsaharien par la France.

Les missions individuelles ou collectives d'exploration, les reconnaissances, ne peuvent pas faire illusion. Les Français ne dépassèrent les limites de l'influence turque en Algérie et en Tunisie qu'après avoir signé avec l'Angleterre les conventions de partage de 1890 et 1899 qui, mettant en cause Madagascar, l'actuel Nigéria, les bassins du Tchad et du Nil, débordaient très largement le cadre saharien. Le même principe de compensation présida aux accords franco-italiens de 1900 et 1902, fondés sur la liberté d'action de la France au Maroc en échange de la reconnaissance des droits italiens sur la Libye. Le désintéressement de l'Espagne fut acquis en 1900, puis en 1904 et 1912 par des traités reconnaissant la souveraineté espagnole sur le Rio de Oro, le Sahara espagnol et le Maroc méridional. Ces amputations préalables d'un Sahara idéal permirent seule à la France d'entamer véritablement sa conquête.

LES MOYENS.

Ces périodes d'attente, de tâtonnements, de tentatives héroïques, exaltées par un parti colonial hostile à la prudente réserve imposée par le Quai d'Orsay, familiarisaient les officiers de l'armée d'Afrique et les explorateurs algériens avec le Sahara. L'Algérie se dota empiriquement d'unités spéciales

par l'emploi de *harka* chaanbas. Ébauche des compagnies sahariennes méharistes qu'imitèrent d'abord toutes les colonies françaises à vocation saharienne, de la Mauritanie au Tchad, puis les autres puissances coloniales, l'Italie principalement.

Les nomades devinrent ainsi des agents de pénétration. Il ne suffisait pas pour les y inciter d'offrir des soldes régulières, quoique moins généreuses que celles consenties plus tard par l'Italie ou l'Espagne. Il fallait aussi savoir exploiter les haines, les ambitions, les fiertés tribales et individuelles. Il convenait surtout de canaliser, au profit de la puissance française, ces forces sous-jacentes dont l'intervention européenne dissimulait l'existence sans en réduire l'intensité.

Pourtant la légende de « l'escadron blanc » rend insuffisamment compte de la réalité. Ces forces mobiles ne purent agir qu'à partir de points solidement tenus : oasis marginales puis marchés et relais proprement sahariens. Pour les conquérir et souvent pour les occuper, des colonnes formées de troupes régulières recrutées parmi les sédentaires du Maghreb ou du Soudan furent nécessaires et leur soutien logistique pesa lourdement sur les populations présahariennes.

*
* *

Voués à l'administration militaire, parce que jugés irrémédiablement pauvres, les territoires sahariens restèrent le domaine d'officiers qui y consacraient souvent leur carrière ; même si la « Coloniale » facilita moins cette spécialisation que l'Armée d'Afrique. Quelques-uns s'y « ensablèrent ». La plupart, tout en combattant, négociant et administrant, ouvrirent la voie aux recherches scientifiques de tous ordres. Pour réussir, et la remarque souligne leur valeur, n'étaient-ils pas condamnés à comprendre des hommes autant qu'à se plier aux rudes lois de la vie du désert ?

III. — LES GRANDES ÉTAPES DE LA PÉNÉTRATION (1845-1945)

La pénétration saharienne, stimulée par des intérêts ou des passions autant que retenue par les impératifs diplomatiques d'une expansion coloniale à l'échelle mondiale, connut trois phases principales, ayant leurs caractéristiques propres. La première de 1844 à 1890 reflète une vision méditerranéenne des espaces saharo-soudanais. La seconde, de 1890 à 1912, fut celle d'un investissement algéro-soudanais du Sahara. La troisième enfin, de 1912 à 1945, connut l'achèvement de la conquête mais aussi les remises en cause.

PÉNÉTRATION MÉDITERRANÉENNE.

Maîtres de l'Algérie, puis de la Tunisie, les Français essayèrent d'atteindre le Soudan à partir du nord. In Salah, au cœur du Sahara constituait un premier objectif dont ils préparèrent l'approche par l'occupation ou la soumission de Biskra, du Souf et de l'Oued Rirh, de Laghouat et du Mzab (1844-1854), les reconnaissances dans le Sud oranais jusqu'au Gourara (1844-1860). A ces entreprises militaires s'ajoutèrent diverses missions d'explorations, du type de celles de Duveyrier, destinées à convaincre les Touareg d'abandonner les marchés turcs pour ceux d'Algérie et à étendre l'influence française sur Ghadâmes.

La passivité avec laquelle le gouvernement français accepta le massacre de la mission Flatters (1881) et l'attente résignée qu'il imposa dès lors aux Sahariens consacrerent l'échec de cette politique. Elle illustrèrent aussi sa perplexité, car pour tous ceux que n'emportaient pas des rêves impériaux, l'enjeu n'était pas en proportion des risques. Pour intercepter le commerce transsaharien, il fallait passer en force chez les Grands Nomades et occuper des oasis turques et marocaines, ou considérées comme telles. Or ce commerce de faible valeur qui se concevait difficilement sans la traite des Noirs, depuis 1830 s'était pratiquement orienté vers le Maroc ou la

Tripolitaine. La France devait-elle rétablir l'esclavage ou risquer une crise internationale pour un aussi mince résultat ?

PÉNÉTRATION SAHARO-SOUDANAISE.

En revanche, à partir de 1890, une série d'accords internationaux permit au Quai d'Orsay de tolérer, voire de susciter, les initiatives « personnelles » d'officiers prêts à engager leur responsabilité en cas d'échec. La convention de 1890 fit du Sahara, jusqu'à la ligne Say-Barrua l'hinterland de l'Algérie française. Mais c'est du Sénégal que partit la colonne qui s'empara de Tombouctou, balayant ainsi la réputation d'invincibilité des Touareg et celle de l'impénétrabilité du Sahara.

1900 fut l'année décisive. Trois colonnes issues d'Algérie, du Niger, du Congo atteignirent le Tchad. Aussitôt du Tassali des Adjer au Ouaddaï, commença une lutte sanglante, contre les Senoussi de Cyrénaïque et leurs alliés sahariens du Sahara oriental. Les Turcs ne s'en désintéressèrent pas. A la même époque des forces venues d'Algérie occupèrent In Salah et entrèrent en conflit ouvert avec les Hoggar. Plus à l'ouest, débutait réellement la pénétration française en Mauritanie. Le partage du Sahara entre territoires maghrébins et soudanais devenait inéluctable : la froideur de la rencontre entre officiers méharistes du Niger et d'Algérie, à Timiaouine en 1903 le montra.

ACHÈVEMENT ET RIVALITÉS.

Pendant la « Grande Guerre », l'alliance turco-allemande menaça les possessions musulmanes de l'Entente à laquelle s'était jointe l'Italie devenue puissance saharienne. Malgré la perte, par cette dernière, de toute la Libye intérieure, les Français réusirent victorieusement dans le Sud marocain, dans l'Aïr, sur le Niger, ou les confins du Tchad et du Soudan anglo-égyptien. Les Allemands et les Jeunes-Turcs ne surent pas jouer les cartes, contradictoires il est vrai, de la « Guerre Sainte », du panislamisme, des nationalismes arabes, des

ambitions temporelles des confréries du Libye ou de Mauritanie. L'unification de ces forces était-elle possible ?

Entre les deux guerres, l'achèvement de la pénétration fut symbolisé par la jonction des forces d'Algérie, de Mauritanie et du Maroc en 1934. L'occupation ou la réoccupation effective de la Libye par les Italiens, du Rio de Oro par les Espagnols élimina les dernières zones d'indépendance saharienne. L'Italie fasciste toutefois, estimant insuffisantes les rectifications de frontière obtenues sur les confins libyens en 1919 et 1935, affirmait ses exigences sur le Maghreb et le Sahara oriental de la Tunisie au Tchad. La victoire de l'Axe aurait pu lui donner satisfaction en même temps sans doute qu'aux ambitions plus discrètes de l'Espagne franquiste. La participation française à la défaite italo-allemande renversa ces projets. Venus du Tchad, les Français de Leclerc occupèrent le Sahara tripolitain en 1942 et y demeurèrent jusqu'à la fin de la Deuxième Guerre mondiale.

*
* * *

L'occupation de Ghadâmes, de Ghât, de Mourzouk, l'installation d'une administration militaire rattachée à l'Algérie, l'établissement de liaisons économiques entre la Tunisie, le Fezzan et le Tchad témoignaient indiscutablement de l'accomplissement du vieux rêve d'unification saharienne. Exception faite des possessions espagnoles, la paix française régnait sur tout le Sahara. Achèvement certes, mais il semble bien que certains voyaient plus loin et entendaient faire du désert libyque non seulement un témoin mais aussi un facteur de puissance. Les possibilités sahariennes, moins ignorées qu'on l'a longtemps cru, justifiaient cet espoir.

IV. — MISE EN VALEUR

La prise de possession par la France des principaux relais et débouchés donna, vers 1900, le dernier coup au commerce transsaharien déjà moribond. Aucun encouragement ne parvint à le faire revivre durablement sous sa forme caravanière

ou par trafic automobile. Dès lors, la persistance des genres de vie traditionnels, jusqu'à la mise en exploitation après 1945 des richesses minières et pétrolières, ne signifiait plus grand chose. Les sociétés sahariennes, en même temps que leur principale source de revenus, avaient perdu leur raison d'être.

LE SAHARA TRADITIONNEL.

Les combats dont les steppes algériennes et tripolitaines furent le théâtre vers le milieu du xix^e siècle, perturbèrent les échanges commerciaux dans tout le Sahara septentrional. L'abolition de la traite puis de l'esclavage les atteignirent de manière encore plus sensible, du moins dans les possessions françaises. L'installation des Européens sur les côtes océaniques d'Afrique Noire les condamna. Leur déclin s'accrut en effet dans le dernier tiers du xix^e siècle, après une phase de concentration sur les voies desservant le Maroc et la Cyrénaïque qui échappèrent les derniers à la domination européenne et à la suppression de l'esclavage. Seul survécut le commerce d'approvisionnement proprement saharien fondé sur les échanges ou l'exploitation des salines et souvent associé à des déplacements pastoraux.

Cette évolution défavorable aux Nomades fut compensée à partir du xx^e siècle par leur recrutement dans les compagnies méharistes qui, respectant les genres de vies, et les hiérarchies sociales, distribuèrent des soldes régulières tout en offrant une dérivation affective au besoin de s'affirmer dans des activités guerrières. Les sédentaires trouvèrent plus de profit à ces changements : l'abolition de l'esclavage, la fin des querelles tribales, l'abandon du pillage et des exactions ouvertes, l'instauration des services de justice, de santé publique et d'instruction, les travaux de forage constituèrent autant d'avantages. Mais l'administration militaire, privée de moyens financiers et chargée avant tout de maintenir l'ordre, respecta les structures sociales et raciales.

LE SAHARA DU PÉTROLE.

Les grands projets ne manquèrent pourtant pas. Périodiquement on reparlait de chemin de fer transsaharien, dont l'éventuel tracé opposait les départements algériens et la Tunisie. L'idée d'une Mer Intérieure Africaine englobant les chotts algéro-tunisiens semblait davantage oubliée, mais l'irrigation du Moyen-Niger pour la culture du coton paraissait ouvrir de gigantesques perspectives. Plus tard, les expériences de pluie artificielle, d'utilisation de l'énergie solaire ou éolienne, de culture sans sol, montrèrent que le Sahara n'était pas négligé. Les progrès des connaissances géographiques et géologiques révélaient d'ailleurs la présence de gisements miniers et la probabilité de pétrole.

Au lendemain de la Seconde Guerre mondiale la France ordonna le développement de l'ensemble saharo-maghrébin dans une vision résolument moderne. Deux vastes ensembles économiques se partageaient l'Afrique blanche française. A l'ouest, la houille du Sud oranais, le fer des confins algéro-marocains, le fer et le cuivre de Mauritanie, les minerais rares du Hoggar assuraient les fondements d'une zone d'Organisation Industrielle Africaine à laquelle le gaz d'Hassi Rmel fournirait l'énergie nécessaire. C'était toutefois sur les réserves de pétrole découvertes et mises en valeur dans l'Est saharien, à Hassi-Messaoud et Edjeleh, à partir de 1956, que reposait le grand espoir de promotion industrielle. D'Alger à Tunis la pétrochimie, la métallurgie, les phosphates devaient transformer l'économie du pays. Dès lors que la perspective de revenus substantiels justifiait la mise en œuvre de moyens techniques coûteux, les forages atteignirent des nappes d'eau, les routes asphaltées se multiplièrent, les aérodromes et les centres de télécommunication quadrillèrent le Sahara. La distribution de salaires aux travailleurs manuels bouleversa les structures sociales autant que la scolarisation et la démocratisation des institutions administratives.

VISION EURO-AFRICAINNE.

Ces projets supposaient que l'ensemble Maghreb-Sahara continuerait à dépendre de la même souveraineté car les lignes ferrées, les oléoducs, les itinéraires aériens, les ports d'évacuation ou d'approvisionnement, les centres de transformation étaient conçus en fonction de ce tout. Ils exigeaient également la poursuite d'un effort d'investissement et l'existence d'une volonté coordonatrice. L'O.C.R.S., Organisation Commune des Régions sahariennes créée en 1957, paraissait répondre à ces divers impératifs. En réalité, cet organisme ne constituait plus qu'une parade destinée à éloigner les menaces que l'évolution politique faisaient planer sur l'édifice saharien.

L'indépendance et l'intégrité de la Libye proclamée par l'O.N.U. (1952) impliquait l'évacuation à terme du Fezzan. Elle eut lieu en 1957 non sans d'avantageuses rectifications de frontière pour l'Algérie dans le secteur d'Edjeleh. Puis le soulèvement algérien favorisa l'accès à l'indépendance de la Tunisie et du Maroc en 1956. Le passage rapide des États africains de l'autonomie à la pleine souveraineté (1958-1959) réduisit encore les chances d'un grand Sahara français. Certains pensaient toutefois que le partage de l'Algérie ou une solution d'interdépendance laisserait à la France des droits en territoire saharien. L'intransigeance du F.L.N. l'emporta dans les négociations et l'Algérie indépendante hérita de la totalité des territoires du Sud avec leurs structures administratives et techniques poussées aux niveaux d'un pays de haut développement ; lourdes donc à porter.

* * *

Chacun des États successeurs, maghrébin ou africain, exerce désormais sa pleine souveraineté sur la partie du Sahara qui dépendait administrativement du territoire dont il est issu. Il en est résulté l'abandon des projets communs d'industrialisation destinés à vivifier l'ensemble saharo-maghrébin

puis à les relier plus intensément, dans un second temps, au Sahara méridional. Les possibilités minières et pétrolières doivent prioritairement assurer le développement national à tous les stades : extraction, transport, transformation, écoulement. L'association prévue devient compétition et, loin de rapprocher, les richesses divisent car elles attisent des amours-propres d'origine historique qu'on ne saurait négliger. L'Algérie ayant servi de base à la pénétration saharienne, avant la conquête du Maroc et de la Tunisie, ou de la Libye, se trouve héritière de vastes espaces qui jadis figuraient dans la mouvance de ses voisins.

LES FAUSSES APPARENCES

Que reste-t-il du Sahara français ? Les déclarations répétées des dirigeants maghrébins et africains laisseraient volontiers croire que la vocation unificatrice du Sahara n'a pas été oubliée et qu'en subsiste la nostalgie même si elle cherche sa justification dans une appartenance à l'Islam. Toutefois, la Conférence d'Addis Abéba, en consacrant pour toute l'Afrique l'intangibilité des limites de l'époque coloniale, semble avoir figé les divisions territoriales établies par la France. La continuité conduit ainsi à une contradiction entre unité et partage.

Cette permanence dans la représentation cartographique n'est cependant qu'un leurre. Là où s'étendait la seule souveraineté française, se traduisant par des autorités diverses mais qui toutes émanaient d'elle, s'affirment des droits nationaux. Des frontières ont remplacé les délimitations administratives. Au niveau des populations le changement n'est pas sans importance. Un pouvoir extérieur unique, puisant sa légitimité dans la conquête, se superposait sans les détruire à des structures politiques et sociales issues du passé. Ce pouvoir les a transférées à des États se réclamant, dans des limites plus ou moins nouvelles, d'une tradition historique ; même lorsque ce rajustement impose dans les pays du Soudan une distorsion intellectuelle. Or la plupart des populations ainsi rattachées n'inscrivaient pas leur passé dans cette con-

tinuité rétablie. Leur faible nombre et le besoin de survivre leur impose cette intégration que facilite une même foi musulmane. Il n'est pas certain qu'elle soit subie sans arrière-pensée sur les lisières sahéliennes de la Mauritanie au Tchad.

André MARTEL.